

Sous-direction Technique

Date : 16-01-2023

Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 05 /2023

A / Monsieur : RADJAI OKBA
Gérant De l'entreprise RADJAI OKBA
ADRESSE : RUE RADJAI AMMAR /MESKIANA
OUM EL BOUAGHI

Objet: Mise en demeure.

Projet: ODS N° : 231/2022 du 27/12/2022 (travaux de bétonnage et surélévation des chambres téléphoniques profit CMP TEBESSA 1).

A ce jour, nous sommes au regret de constater que votre entreprise est toujours absente pour entamer les travaux en question, malgré la notification de l'ODS en date du 27-12-2022.

A cet effet, je vous mets en demeure que vous présentez à la DO de Tébessa dans un délai de 08 jours, afin de procéder à l'ouverture de chantier en urgence.

A défaut, nous serons contraints de résilier le contrat objet de ces travaux à vos torts exclusifs et de faire appel à une autre entreprise.

Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications / Tébessa



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa
Loukmane ALLAB

Accusé de réception

Je soussigné : RADJAI OKBA représentant de l'entreprise : RADJAI OKBA, certifié avoir reçu lele présent mise en demeure .

(Signature et cachet)

